

HARKIS !

Les combats ont cessé, la paix est revenue dans votre pays. Chacun de vous, avec l'aide de la France, pourra — si Dieu veut — bâtir à son gré son avenir, en Algérie ou en Métropole.

Harkis, l'heure est venue de choisir.

VOICI CE QUE VOUS OFFRE LA FRANCE :

Si vous désirez continuer à porter les armes, il vous sera possible de souscrire un engagement militaire conformément à la réglementation des armées qui fixe des conditions d'âge, de santé et d'aptitude. A tous moments vous aurez la possibilité de résilier ce contrat si vous estimez qu'il vous est trop difficile de vous adapter à une vie loin de votre village.

Si vous préférez rentrer directement dans la vie civile vous toucherez la prime de recasement prévue par votre statut de harki. Pour prendre cette décision importante un délai de réflexion vous sera accordé. C'est ainsi que vous pourrez souscrire un contrat d'une durée de six mois pour servir, à titre civil, en qualité d'agents contractuels des armées.

Au cas où vous n'estimeriez pas nécessaire de profiter de ce délai de réflexion, vous obtiendrez — sans aucune difficulté — votre libération immédiate et vous toucherez alors, en plus de la prime de recasement prévue par votre statut, une prime de licenciement.

Vous n'aborderez pas la vie civile comme l'enfant nouveau-né aborde la vie.

LA FRANCE EST LA POUR VOUS AIDER.

En effet elle est prête à vous donner, pour peu que vous l'y encouragiez par votre travail, un emploi — un toit — des ressources.

- Vous aurez priorité d'embauche sur tous les chantiers financés par l'Etat.
- Vous bénéficierez d'une aide en nature pour la construction ou la reconstruction d'une habitation pour vous-mêmes.
- Vous percevrez des vivres et des vêtements pendant que, de vos mains, vous procéderez à la construction ou à la reconstruction de votre maison.

De plus, si Dieu vous a favorisé et que vous possédiez déjà un champ, vous pourrez obtenir des prêts de semence et même des prêts en argent pour acheter du bétail.

Et si vous ne possédez rien, vous pourrez quand même accéder à la petite propriété car des lots vous seront concédés par la « Caisse d'accession à la propriété et à l'exploitation rurales ».

Si vous préférez devenir artisan, sachez que l'aide à l'artisanat rural fait aussi partie des mesures dont la France a décidé de vous faire bénéficier.

HARKIS !

Tous ces avantages ne peuvent vous être accordés que dans le respect des conventions qui vous lient encore à la France.

En désertant vous emportez souvent votre fusil. Personne ne vous l'échangera contre une charrue. A l'heure de la Paix, le blé vaut plus cher que les cartouches.

LA FRANCE EST LA POUR VOUS AIDER.

En effet elle est prête à vous donner pour peu que vous l'y encouragez par votre travail, un emploi — un toit — des ressources.

● Vous aurez priorité d'embauche sur tous les chantiers financés par l'Etat.

● Vous bénéficiez d'une aide en nature pour la construction ou la reconstruction d'une habitation pour vous-mêmes.

● Vous percevez des aides et des versements pendant que vous menez vos propriétés à la construction ou à la reconstruction de votre maison.

De plus, si bien vous a favorisé et que vous possédez déjà un champ, vous pourrez obtenir des prêts de semences et même des prêts en argent pour acheter du matériel.